

Séance du 18 juillet 2016

Le dix-huit juillet deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 4 juillet 2016

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe, MESTRALLET Aline

Absente excusée : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mlle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Avant d'ouvrir la séance, un moment de recueillement a été effectué relatif aux attentats de Nice et au décès de Mme Monique BESANCON.

En début de séance avant d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 juin 2016 une modification est apportée comme suit :

IV- Propriété communale : parcelles B982 et B983 (Délibération N°1) (annule et remplace la délibération N° 2 du 17 juin 2016)

Le Maire indique avoir reçu un propriétaire concernant l'acquisition éventuelle de 7m² de la parcelle B 983. Un courrier recommandé lui sera envoyé en lui indiquant le prix souhaité par la commune, ainsi que les frais d'arpentage et notariés à sa charge.

Le conseil municipal après avoir entendu, Monsieur le Maire, et en avoir délibéré **avec 7 voix pour et 1 abstention :**

- Approuve la vente de 7m² de terrain de la parcelle B 983 au prix de 17€/m² et prise en charge des frais d'arpentage et notarié par l'acquéreur,
- Autorise le Maire à signer le compromis et l'acte de vente dès réception de l'accord écrit de l'acquéreur.

Rappel de l'ordre du jour :

- Appel à cotisation SIVU Assainissement + Rapport exercice 2015
- Subventions aux associations
- Ordures ménagères : éloignement des habitations → service non rendu : délibération pour supprimer l'appel à facturation
- Validation entreprise marché voirie « route des Tours »
- Présentation sauvegarde REX ROTARY par Monsieur BONNEFOY + délibération
- Présentation devis
 - o Bureau d'étude MONTEIL : solde dossier réaménagement mairie et PMR
 - o Bureau d'étude avant-projet sécurisation accès et traversée de village
 - o Clôture parc communal
 - o Panneaux de signalisation pour la rampe mairie
- FDEC : retour réunion sur dotations
- Délibération dissolution du syndicat du collège et des dossiers présentés en 2016
- Réflexion sur la gestion informatique du cimetière
- Compte-rendu syndicats, intercommunalité, commission animation (point journée du 23/07 et 18/09)
- Questions et informations diverses

I – Appel a cotisation SIVU Assainissement + rapport 2015 (délibération N°2)

Le Maire indique la réception de la demande de participation 2016 du SIVU Assainissement Vallée du Gelon à hauteur de 6750€ € et la réception du rapport 2015.

Le conseil municipal approuve le versement de 6750 € au SIVU Assainissement Vallée du Gelon à 6 voix pour et 3 abstentions (Guillaume VEROLLET, Suzanne CADOUX et Jean-Claude MESTRALLET).

II- Subventions aux associations (Délibération N° 3)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité pour les associations Gris de Lin, Comité local Val Gelon et ARCADE et à 6 voix pour et 3 voix contre pour l'association des Amis de Montmayeur, d'attribuer les subventions suivantes:

- Gris de Lin : 200€
- Les Amis de Montmayeur : 150 €
- Comité local Val Gelon : 150 €
- ARCADE : 150 €

III- Ordures ménagères : éloignement des habitations

Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

Jean-Claude MESTRALLET fera un point précis sur le hameau « sur les vignes » pour savoir les habitants qui payent ou non cette taxe.

Il insiste également sur le fait, que seul l'enlèvement est impliqué pour cette prise de décision future.

IV- Validation entreprise marché voirie « route des Tours » (délibération N° 4)

L'ouverture des offres s'est déroulée le 28 juin 2016 à 20 heures.

Quatre offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 juin 2016 à analyser les offres des entreprises suivantes :

- L'entreprise SER TPR
- L'entreprise COLAS
- L'entreprise EUROVIA
- L'entreprise GUINTOLI

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **SERTPR pour un montant total de 55 000 € HT.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

V – Présentation sauvegarde REX ROTARY et délibération (Délibération N° 5)

Monsieur Bonnefoy, commercial chez REX-ROTARY, est invité à faire une présentation du système de sauvegarde proposé.

Il expose le fait que la box « backup » résiste à l'eau et au feu et est livrée avec un onduleur en cas de coupure d'électricité. Elle dispose de 2 disques durs et 2 sauvegardes par jour. Elle récupère une image disque de la dernière sauvegarde en cas de panne ou de vol du matériel informatique.

Elle dispose d'un serveur de fichiers consultable à distance. Le SAV est inclus dans la prestation.

Le contrat est proposé sur 5 ans à prix fixe de 80 € HT/mois, le 2^{ème} poste informatique est offert (10 € HT/mois).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Approuve le système de sauvegarde proposé par REX-ROTARY à hauteur de 80€ HT/mois (96€ TTC) ; sous condition que le SIVU prenne en charge la moitié de cette prestation soit 40 € HT/mois (48€ TTC), qui sera refacturée par la commune au SIVU chaque année.

VI- Présentation devis

➤ **Bureau Monteil : solde dossier réaménagement mairie et PMR (Délibération N° 6)**

Jean-Claude MESTRALLET indique avoir reçu la proposition du cabinet MONTEIL pour la reprise de la

maitrise d'œuvre du marché réaménagement mairie et PMR. La proposition est de 1800€ HT. Cette reprise a pour but de finaliser les lots (fin de travaux, avenants, ...) pour clôturer ce marché. le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue** la reprise de la maitrise d'œuvre du **cabinet MONTEIL** à hauteur de **1800€ HT**.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la reprise du marché.

➤ **Maîtrise d'œuvre « sécurisation entrées et traversée de village (délibération n°7)**

Le Maire présente les devis de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation entrée et traversée de village. Les offres sont les suivantes :

- Entreprise VERDIS : 22 500€ HT
- Entreprise EMO : 16 515 € HT plus option assainissement de 3 735€ HT

Le conseil municipal, après avoir étudié les offres et en avoir délibéré avec 7 voix pour et 3 abstentions :

- **Autorise** Le Maire à signer le devis d'un montant de 16 515 € HT plus option assainissement de 3 735€ HT avec l'entreprise EMO
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce marché

➤ **Clôture parc communal (Délibération N° 8)**

2 devis ont été demandés : GEDIMAT et SAMSE, pour l'achat de fournitures pour la pose d'une clôture rigide dans le parc communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise SAMSE pour un montant de 3 059.36 € HT (3 671.23€ TTC)
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Panneaux de signalisation pour la rampe PMR (délibération N° 9)**

3 devis ont été demandés pour l'achat de balises d'obstacles afin de signaler la rampe PMR devant la Mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise LACROIX Signalisation pour un montant de 259.13 € HT (310.96€ TTC)
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Abris bus (Délibération N° 10)**

Jean-Claude MESTRALLET rappelle le projet de mise en place de deux abris de bus au lieu-dit Louise Dufour et au lieu-dit Le Mollaret. Il ajoute également que des demandes de subventions ont été faites dans le cadre du mini-contrat et à l'Intercommunalité.

Deux devis ont été reçus : un de l'entreprise COMAT et VALCO et un de l'entreprise ROYANS SIGNALISATION.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir choisir le modèle d'abri bus souhaité.

Il est retenu le modèle « abri voyageurs Noirmoutier » de l'entreprise ROYANS SIGNALISATION, de couleur gris, de 2m50 de long avec option poubelle et banc assis/debout, pour un montant de 6 500 € TTC les 2 abris de bus avec blanc et poubelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ROYANS SIGNALISATION pour un montant de 6 500 € TTC
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

VII- FDEC : retour réunion sur dotations

Jean-Claude MESTRALLET fait un point sur la réunion liée au FDEC et indique que la commune s'est vue accordée les subventions suivantes :

- 2448€ réfection toit du Sarto
- 4263€ salle polyvalente
- 34072€ mairie (Acompte de 14336€ en 2015. 19706€ en 2016) soit 43% du montant total du projet.

Dans le cadre du FDEC 2017 la clôture du parc communal sera présentée. Lors du conseil municipal de septembre les autres projets nécessitant du FDEC devront être déterminés.

VIII – Délibération dissolution du syndicat du collège et des dossiers présentés en 2016 (Délibération N° 11)

Le Maire rappelle le courrier reçu de la préfecture en date du 13 juin 2016, portant l'intention de dissoudre le syndicat intercommunal du collège de la Rochette.

En effet cette compétence revient à la communauté de communes cœur de Savoie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la dissolution du syndicat intercommunal du collège de la Rochette.

IX – Réflexion sur la gestion informatique du cimetière

Le Maire rappelle la proposition commerciale de l'entreprise NEOCIM en date du 5 juin 2015 concernant la mise en place d'un système de gestion informatique du cimetière.

Cette opération sera prévue au budget 2017. De ce fait Elodie BROHAN est en charge de prendre contact avec l'entreprise afin d'avoir un devis actualisé.

X – Compte-rendu syndicats, intercommunalité, commission animation

Concernant le cinéma plein air du 23 juillet : les chaises seront mises dans la salle polyvalente par Jean-Charles LAURENT, en cas de pluie la projection aura lieu dans la salle.

L'affiche pour la journée du patrimoine du 18 septembre 2016 est validée.

XI- Questions et informations diverses

➤ Point urbanisme

A ce jour ont été enregistrés en 2016 :

- 2 permis de construire
- 7 déclarations préalables
- 15 certificats d'urbanisme

➤ Vente parcelle B 983

L'acquéreur intéressé par l'achat de 7m² de la parcelle B983 a fait un courrier en date du 30 juin 2016, indiquant son intention d'acquiescer celle-ci.

Cependant, il n'aborde pas la prise en charge des frais notariés et de bornage. Un courrier lui sera donc fait.

➤ Projet TEPOS

Un agent de la communauté de communes interviendra lors du conseil municipal d'octobre afin de présenter le projet TEPOS.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

